

C'étaient de drôles de types : le médze d'Enney

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **17 (1987)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

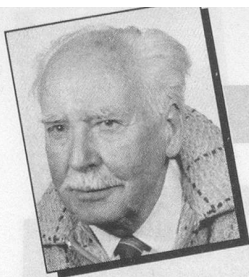
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LOUIS-VINCENT
DEFFERRARD

Le médze d'Enney

Ils s'avancent gravement, conscients de leur importance. Sur leur passage, les femmes se taisent, les hommes se découvrent. Ici, on respecte la Justice, surtout quand on la craint.

— Ce matin, c'est le tour de **Marmin, le médze d'Enney**. Il a pourtant guéri ma sœur, l'hiver dernier...

— Peut-être, Fanchette, peut-être, mais c'est par diablerie!

Fanchette, la marchande de poissons, ne répond pas. Trop parler est dangereux. N'y a-t-il pas une trentaine de cadavres et de squelettes pendus aux gibets de la ville et des châteaux des baillis? Tous ont été reconnus sorcières et sorciers, alors...

A Enney, dans l'ancien comté de Gruyères, ce même jour, les tailleurs de pierre choisissent leurs blocs de tuf et de molasse pendant que sèche le bois des charpentes d'une nouvelle église. Toute cette activité n'a pas empêché les autorités locales d'attirer l'attention de Messieurs de Fribourg sur le cas **Marmin**.

Bien sûr, **Marmin** n'est qu'un simple vacher ignare et un peu simple, mais de qui a-t-il reçu le «don» et ces deux pierres, une blanche et une noire, qui lui permettent de soigner et de guérir? Et puis, s'il ne se fait pas payer, ou très modestement, ne serait-ce pas l'**Autre** qui le récompense?

N'oublions pas qu'en ce début du XVII^e siècle tomber malade n'est pas chose naturelle. Derrière qui s'alite se cache un jeteur de mauvais sorts... un sorcier dont le **Cornu** se sert pour faire du mal... ou, parfois, pour le guérir.

Rien de surprenant donc si **Marmin**, le médze d'Enney, a été arrêté et si ce matin du 27 mars 1613 on le traîne devant le **Grand Juge Hans Keller**, assisté de deux ecclésiastiques et de deux médecins. Ces derniers voient l'occasion de supprimer un «concurrent» que l'on vient consulter de loin à la ronde.

Marmin est introduit dans la salle du Tribunal. Il se déplace avec peine. La veille, il a été interrogé, c'est-à-dire soumis à la torture. Messieurs les



Enney (Haute-Gruyère)... Maisons anciennes

ecclésiastiques, qui croient respirer une odeur de soufre, se mettent à tousser...

Avec son pauvre vocabulaire, **Marmin** explique que les deux pierres lui ont été données par un médecin italien, **Jehan Laïr**. «J'ai longtemps été son domestique... Il me les a léguées un peu avant de mourir. C'est lui aussi qui m'a appris à cueillir les bonnes herbes à l'heure favorable. Il faut que je frotte les pierres l'une contre l'autre devant le cœur du malade... si la pierre noire sue, je sais que je pourrai le guérir. A Provence, dans le baillage de Grandson, j'ai guéri un homme qui crachait du sang après avoir reçu un coup de pied dans l'estomac.»

Marmin ose lever les yeux vers ses juges. Il faut les convaincre. «Messeigneurs, je dis la vérité. Je peux aussi chasser les démons, tout au moins ceux qui parlent un langage chrétien.»

Il ne sait pas, le malheureux, qu'aux yeux des prêtres, il vient d'apporter la preuve qu'il s'est bien donné au diable et que c'est le **Malin** qui l'a instruit et lui a remis les pierres «ensorcelées». Sitôt après cette audition du 27 mars, **Marmin** est enfermé dans la tour Chollet. Les deux pierres une fois exorcisées seront déposées dans un coffre de la Chancellerie de Fribourg.

Le jugement, prononcé par le **président Hans Keller** assisté de ses deux ecclésiastiques et de ses deux médecins, n'est pas nettement défini dans les registres, mais, compte tenu de la mentalité de l'époque, il n'est pas difficile de le deviner.

Ces miniaturistes des rois sont nés à Genève

* **Jean Petitot** (1607-1691). Il fut le miniaturiste de Charles I^{er}, roi d'Angleterre puis de Louis XIV. Agé de 78 ans, il connut la prison après avoir habité Whitehall et le Louvre. Il est vrai que **Petitot** était encore protestant au lendemain de la Révocation de l'Edit de Nantes. Le premier cadeau que fit le Roi-Soleil à Mme de La Vallière fut une miniature ovale de 28 mm de hauteur et monture d'or signée **Jean Petitot!**

* **Jean-Etienne Liotard** (1702-1789), miniaturiste de Louis XV. Habillé en mamamouchi, il défraya la chronique de l'époque et fut copié par J.-J. Rousseau. Il est vrai que **Liotard** avait passé cinq ans à Constantinople.

à Payerne

* **Jean-Louis Comte** (1783-1843), ouvrit d'abord un atelier près de Fribourg avant de devenir le miniaturiste de la cour de **Murat**, alors roi de Naples et de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

* **Rodolphe Bel** (né en ?, mort en 1849), célèbre miniaturiste au temps du Premier Empire. Célèbre aussi par ses miniatures montrant des bourgeois romantiques sur fond de ciel et nuage de gaze. On lui doit encore des œuvres peintes sur vélin, carton et papier.